














Vue d'ensemble des principaux labels bio et non-bio qu'on trouve en Suisse

Label	Signification
Bio (production biologique, agriculture écologique, entre autres)	La mention du bio est protégée et ne peut être utilisée que pour des produits de l'agriculture biologique dont la production et l'utilisation respectent l'Ordonnance bio. Les principes de base de l'agriculture biologique sont les mêmes dans le monde entier: L'agriculture biologique travaille avec des engrais organiques, des produits phytosanitaires biologiques, et elle vise une utilisation soignée et durable des ressources que sont le sol, l'eau, la biodiversité etc. Elle renonce aux pesticides de synthèse et aux engrais chimiques. La transformation doit être aussi ménagère que possible. Contrôles annuels indépendants.
 Biosuisse Bio Bourgeon; sans croix suisse: produits importés ou avec plus de 10 % d'importation)	Le Bourgeon est la marque des producteurs biologiques suisses et de leur produits, La marque Bourgeon garantit une production complètement durable et une transformation douce. Aussi bien dans l'agriculture que dans la transformation, de nombreuses exigences vont plus loin que l'Ordonnance bio (p. ex. toute l'exploitation doit être bio, max. 10 % de concentrés pour les ruminants, interdiction des transports aériens, restrictions d'importations, pas de défrichage de forêt vierge, utilisation durable de l'eau, pas d'arômes, prescriptions de transformation douce pour chaque produit). Exigence de relations commerciales équitables en Suisse et à l'étranger, vérification de normes sociales. Sur les 7'200 producteurs bio de Suisse, 6'700 travaillent selon le strict Cahier des charges de Bio Suisse.
	Naturaplan est le label bio de la Coop. La plupart des produits Naturaplan sont produits et transformés selon le Cahier des charges de Bio Suisse.
	Le label bio de la Migros. Les produits suisses sont produits selon le Cahier des charges de Bio Suisse, les produits étrangers et les produits transformés le sont selon l'Ordonnance fédérale sur l'agriculture biologique. Interdiction des transports aériens.
	Les fermes Demeter respectent le Cahier des charges de Bio Suisse et ont des exigences supplémentaires comme p. ex. l'utilisation des préparations biodynamiques, pas d'écorçage des vaches, élevages conformes à la nature des espèces, les veaux reçoivent du lait de leur mère, sélection végétale biodynamique, charte sociale, les poussins ne sont pas tués, encore moins d'additifs sont autorisés dans la transformation et davantage de restrictions, p. ex. pas de lait UHT, pas d'homogénéisation du lait, pas de sel pour saumure.
	Bio natur plus est le label bio de Manor. Les exigences correspondent à l'Ordonnance bio avec des points supplémentaires: transports aériens interdits, exigences fair-trade et sociales, le moins possible d'additifs, exigences pour les emballages, produits si possible de la région, produits 100 % bio. Les produits suisses respectent les exigences de Bio Suisse. Produits importés: exigences de Bio Suisse ou équivalentes, Bio UE possible.
	Nature Bio est le label bio d'Aldi. Exigence: Ordonnance bio. Nature Suisse Bio: provient de Suisse Nature Active Bio: provient de l'étranger
	BioOrganic est le label bio de Lidl. Exigence: Ordonnance bio. Les produits qui ont la croix suisse proviennent de fermes Bio Suisse et respectent donc le Cahier des charges de Bio Suisse.
	Natur pur Biotrend est le label bio de Spar. Exigence: Ordonnance bio.
	Fidelio est un label pour la viande suisse d'élevages particulièrement respectueux des animaux. Fidelio Biofreiland AG commercialise du bétail de boucherie de fermes biologiques contrôlées et livre à des boucheries, des restaurants et des commerces de détail.
	KAGfreiland est une organisation d'utilité publique qui s'engage pour des conditions d'élevage respectueuses pour les animaux agricoles. KAGfreiland est en même temps un label qui a les exigences les plus fortes de Suisse pour le respect des animaux (en plus du Bourgeon, p. ex.: pâturage quotidien, durée de transport d'au max. 1 h). Les producteurs sont aussi membres de Bio Suisse et peuvent donc commercialiser avec le Bourgeon.
	Natura Beef est le label pour la viande de jeunes bovins de vaches mères, c.-à-d. que les veaux têtent leur mère et ont plus tard de l'herbe et du foin. Pâturage ou parcours quotidien.
	Logo Bio UE. Ces produits sont conformes à l'ordonnance bio européenne de l'UE, qui est pratiquement équivalente à l'Ordonnance bio CH. Principale différence avec l'Ordonnance bio CH: Les exploitations n'ont pas besoin d'être entièrement bio.
	Alnatura: Produits bio selon l'Ordonnance bio, 100 % d'ingrédients bio. Nombreux produits de fédérations agricoles avec des normes plus hautes. Limitation des additifs et des auxiliaires technologiques, exigences de qualité, mais pas aussi élevées que Bio Suisse. Engagement pour la durabilité et des projets sociaux et équitables (selon labels supplémentaires).

Labels pas bio	
	<p>Label pour la production intégrée (PI) (mais pas bio). Les exploitations doivent entièrement respecter les exigences des prestations écologiques requises (PER) selon l'Ordonnance sur les paiements directs. C'est en même temps la condition de base pour qu'une exploitation reçoive des paiements directs. L'utilisation des pesticides et engrais de synthèse est partiellement restreinte ou interdite. Pour les céréales, l'utilisation de régulateurs de croissance, de fongicides, d'insecticides et de stimulateurs de synthèse des défenses immunitaires naturelles est interdite (respect des exigences «Extensio»). Les produits génétiquement modifiés sont interdits. Encouragement de la biodiversité par différentes mesures.</p>
	<p>Terra Suisse est le label de la Migros pour les produits IP-Suisse (viande, lait, céréales). (IP = PI = Production intégrée, voir ci-dessus).</p>
	<p>Label de la Migros pour les denrées alimentaires de production régionale. Les produits simples comme le lait, les légumes et la viande viennent à 100 % de la région. Pour les produits composés, l'ingrédient principal et au moins 75 % des ingrédients viennent de la région. Au moins deux tiers de la création de valeur des produits sont générés dans la région. La région est en général le territoire d'une coopérative Migros, qui comprend la plupart du temps plusieurs cantons.</p>
	<p>Label de la Coop pour les denrées alimentaires de production régionale.</p>
	<p>Label de la Coop pour la viande et les œufs suisses issus de production de plein air respectueuse des animaux. L'élevage, l'engraissement, l'abattage et la transformation doivent se faire en Suisse. Les exploitations doivent fournir les prestations écologiques requises PER selon l'ordonnance fédérale. Les animaux disposent de la place définie par les dispositions fédérales sur les systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux (SST) et vont régulière au parcours de plein air (SRPA). Les aires de repos sont garnies de paille. Les aliments fourragers génétiquement modifiés sont interdits. Pour les produits transformés (charcuteries), il faut si possible renoncer aux additifs. Ne sont en effet autorisés à quelques exceptions près que ceux qui sont autorisés pour les produits bio par l'Ordonnance bio.</p>
	<p>Label de la Fondation ProSpecieRara pour les produits et les exploitations qui soutiennent la préservation des plantes cultivées traditionnelles et des races d'animaux menacées. Le label ProSpecieRara ne contient pas d'exigences directement importantes pour l'environnement. Il ne se rapporte donc pas aux méthodes de culture, d'élevage et de transformation mais il fournit des informations sur l'authenticité des variétés et des races.</p>
	<p>Label de l'Association suisse AOP-IGP pour les produits fabriqués avec des matières premières locales dans leur région d'origine. Les produits doivent être produits, transformés et affinés dans la région d'origine. Les produits AOP portent le nom de la région dont ils viennent dans la dénomination. Pas d'exigences écologiques ou sociales.</p>
	<p>Label de l'association Hochstamm Suisse (Hautes-Tiges Suisse) pour les fruits et les produits transformés venant d'arbres haute-tige. Les produits contiennent 100 % de fruits d'arbres haute-tige suisses. Les produits doivent être aussi naturels que possible. Renoncement à l'ingénierie génétique. L'exigence minimale pour la culture est le respect des prestations écologiques requises (PER). Les transformateurs paient pour les matières premières un supplément de prix d'au moins 20 %.</p>
	<p>Label de la Migros pour du lait et de la viande séchée provenant des zones de montagne suisses. Le lait et la viande de porc et de bœuf doivent provenir des zones de montagne 1 à 4 (selon l'ordonnance ad hoc de l'Office fédéral de l'agriculture OFAG).</p>
	<p>Label de la Coop pour les produits des zones de montagne suisses. Les produits doivent provenir des zones de montagne 1 à 4 ou de zones d'estivage (selon l'ordonnance ad hoc de l'Office fédéral de l'agriculture OFAG). Élevage des animaux, culture des plantes et transformation des matières premières en zone de montagne. Pour les produits composés, au moins leur matière première principale doit provenir d'une zone de montagne. Les produits sont transformés en zone de montagne (sauf l'abattage). Une partie du prix de vente est versé au Parrainage Coop pour les régions de montagne qui s'engage pour de meilleures conditions de vie et de travail de la population de montagne.</p>
	<p>Suisse Garantie est le label de l'association Agro-Marketing Suisse (AMS) pour les produits agricoles suisses. Les produits doivent être produits et transformés en Suisse (y.c. Principauté du Liechtenstein, la zone franche genevoise et les zones frontalières définies par des conventions étatiques). Toutes les matières premières doivent être produites par des producteurs qui fournissent les prestations écologiques requises PER définies par l'ordonnance fédérale. L'utilisation d'organismes génétiquement modifiés est interdite. La production des fruits doit respecter les exigences d'IP-Suisse.</p>

Sources: Connaissances Bio 2017 (FiBL et Bio Suisse); labelinfo.ch 2019; organisations mentionnées